



CANADIAN
FOREST
OWNERS | PROPRIÉTAIRES
FORESTIERS du
CANADA

DES FORÊTS DE PROXIMITÉ POUR UN CLIMAT SAIN

Les propriétaires forestiers du Canada (PFC) représentent 450,000 propriétaires forestiers, grands et petits, qui s'engagent à long terme dans un aménagement forestier durable pour un climat sain et des communautés prospères.

450,000 propriétaires forestiers

10% de la forêt canadienne

20% de la production forestière

25 millions d'hectares de terres forestières au Canada sont de **tenure privée**

19 millions d'hectares sont des **lots boisés privés**, moyennant ~ 40 hectares en superficie, appartenant à des particuliers et leurs familles

6 millions d'hectares sont des **forêts industrielles privées**, moyennant ~ 10,000 hectares en superficie, détenues par un mélange d'entreprises forestières, des particuliers, des municipalités, fonds d'investissements et d'autres organisations

Les membres corporatifs de la PFC assurent également la gestion de **15 millions d'hectares** de terres publiques

BIENS ET SERVICES ENVIRONNEMENTAUX ESSENTIELS



Loisirs, activités physiques et la santé



Pêche sportive et habitats fauniques



Biodiversité



Esthétique des paysages



Qualité et conservation de l'eau



Régulation des bassins versants et contrôle des inondations



Réservoir de carbone



Aires protégées

TRAVAILLER ENSEMBLE

Les propriétaires forestiers canadiens sont engagés dans des collectivités dynamiques et préconisent une approche collaborative avec les Premières Nations.

Nous représentons 1/10 des forêts aménagées au Canada et contribuons à 1/5 de sa production forestière.

Les membres des PFC et de la Fédération Canadienne de l'Agriculture proposent un partenariat avec le gouvernement pour aider à planter 2 milliards d'arbres afin de lutter contre les changements climatiques.

COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES

Nos 450,000 membres incluent des petites et moyennes entreprises, de grandes entreprises, des fonds de pension, des communautés, des individus et familles, des Premières Nations et des entreprises dirigées par des femmes d'un océan à l'autre.

Nous nous engageons à long terme dans des forêts résilientes et un climat sain.

Nos membres sont vos voisins, fournissant de l'eau potable, des habitats cruciaux pour les poissons, la faune et la flore, des produits forestiers et d'autres services sociaux et environnementaux qui soutiennent les entreprises locales et nos communautés.

UN CLIMAT SAIN

Des forêts aménagées et résilientes qui séquestrent le carbone ainsi que des produits forestiers à faible teneur en carbone constituent des outils clés pour permettre au Canada de respecter ses engagements dans l'Accord de Paris et développer une économie carboneutre d'ici 2050.

Nous nous engageons dans l'aménagement durable de nos forêts pour favoriser la biodiversité et contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Nos membres préconisent de saines pratiques d'aménagement basées sur les sciences forestières, incluant la certification forestière, afin de préserver les habitats sauvages, la biodiversité et les ressources hydriques.



CANADIAN FOREST OWNERS | PROPRIÉTAIRES FORESTIERS du CANADA

Soutenez notre demande de mettre en œuvre un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel

Investissez dans l'avenir des forêts privées au Canada

Les Propriétaires forestiers du Canada demandent au gouvernement fédéral de reconnaître l'importance de promouvoir les investissements pour l'aménagement des forêts privées en mettant en œuvre un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers canadiens.

Création d'un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel

Il n'est plus à démontrer que le gouvernement fédéral doit encourager les propriétaires de boisés à pratiquer un aménagement forestier durable par le biais de la fiscalité sur le revenu. La création d'un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel viserait à stimuler les investissements dans la mise en valeur des boisés privés de toutes tailles à même les revenus de récolte des propriétaires forestiers.

De telles modifications à la politique fiscale stimuleront l'activité économique dans les communautés rurales, créeront d'autres emplois directs et indirects dans le secteur forestier, réduiront l'incertitude et amélioreront l'investissement, créeront des outils novateurs pour continuer à lutter contre les changements climatiques, amélioreront la valeur des peuplements, des produits et des actifs forestiers. De plus, ils aideront le Canada à demeurer un chef de file mondial en matière de foresterie durable et de conservation de la biodiversité.

Nous sommes convaincus que la création d'un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel améliorera les contributions des propriétaires de boisés envers le Canada.

Les Propriétaires forestiers du Canada ont soumis cette recommandation au Comité permanent des finances dans le cadre des consultations pré budgétaires 2023 et ont présenté des recommandations similaires au Comité permanent des ressources naturelles dans le cadre de son étude sur les investissements fédéraux dans divers secteurs des ressources naturelles.

Le Comité permanent des finances de la Chambre des communes du Canada a reconnu l'importance de mettre en œuvre un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel dans son rapport pré budgétaire 2021 au Parlement du Canada.

Comment nous aider?

SVP, veuillez écrire [à la ministre des Finances](#) et au [ministre des Ressources naturelles](#) pour exprimer votre soutien à la création d'un Régime d'épargne et d'investissement sylvicole personnel pour les propriétaires forestiers du Canada.

Pour plus d'informations, veuillez contacter le directeur exécutif des Propriétaires forestiers du Canada, M. Jean-Pierre Martel à jpmartel63@gmail.com ou au 613 698-5799.